

## **Séance du Conseil du 13 mars 2023** **Extrait du registre des délibérations**

### *Délibération n° 3/2023*

### **Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET, excusé
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : **30 MARS 2023**

# Séance du 13 mars 2023

## Délibération n° 3/2023

**OBJET :** Rapport d'orientations budgétaires – Exercice 2023

**RAPPORTEUR :** M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Président présente au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la CARF pour la construction du projet de budget primitif 2023 sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2023 de la CARF.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire, et notamment son article 15 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2023, annexé à la délibération ;

Après avis de la commission des finances du 23 février 2023 et du bureau communautaire du 02 mars 2023,

*Je vous demande de bien vouloir,*

**DEBATTRE** de ces orientations ;

**PRENDRE ACTE** de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2022 et de la présentation du rapport joint en annexe.

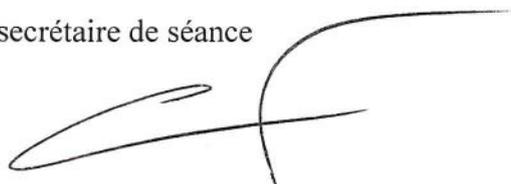
**le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des votants : 3 abstentions

Mme Sandra PAIRE- Mme Martine CASERIO- M. Cédric MONTEIRO

Et prend acte

Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président



Accusé de réception en préfecture  
006-24060551-20230303-3-2023-DE  
Date de transmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Yves JUHEL